



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES

FINN MALOUINE 2026

Les 19 et 20 septembre 2026

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM

SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, ainsi que par les règles de la FINN CLASS..
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à L'ATERRAGE ; ils seront également mis en ligne sur le groupe WhatsApp « Finn Malouine 2026 » sur lequel ils seront inscrits à leur à la confirmation des inscriptions.
- 3.2 Le site Web de l'épreuve est à l'adresse suivante : <https://snbsm.com/regate-regionale-finn-malouin/>
- 3.3 Le PC course est situé à l'ATERRAGE – Port des Sablons à Saint-Malo

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'ATERRAGE.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Samedi 19 septembre 2026 :

- 09:00 – 11:30 : Confirmation des inscriptions
- 13:30 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
- A suivre : Pôt d'ouverture à L'Atterrage

Dimanche 20 septembre 2026 :



- 10:30 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre
- 16:00 : Dernier signal d'avertissement
- A suivre : Cérémonie de clôture et de remise des prix à L'Atterrage

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon de classe FINN

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Marque de Départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bateau avec pavillon ORANGE Bouée tétraédrique ORANGE ou Semi-rigide avec pavillon ORANGE	Bouées tétraédriques ORANGE Bouées cylindrique jaune JAUNE	Bateau avec pavillon BLEU Bouée cylindrique verte (frite)

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
 - 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
 - 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 La RCV 42.3 est modifiée comme suit : le comité de course peut signaler en accord avec l'annexe P5 des RCV qu'il est permis de pomper, balancer ou saccader, après le signal de départ, sauf sur un bord de près. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2(b) et 42.2(c). Cette règle s'appliquera dès 10 nœuds de vent, mesurés au niveau du pont sur un bateau du comité de course.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
FINN	40 minutes	60 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'ATERRAGE.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'ATERRAGE le 15 Septembre. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place [description modalités].

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés [description identification].

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels [ou accompagnateurs].

25. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers

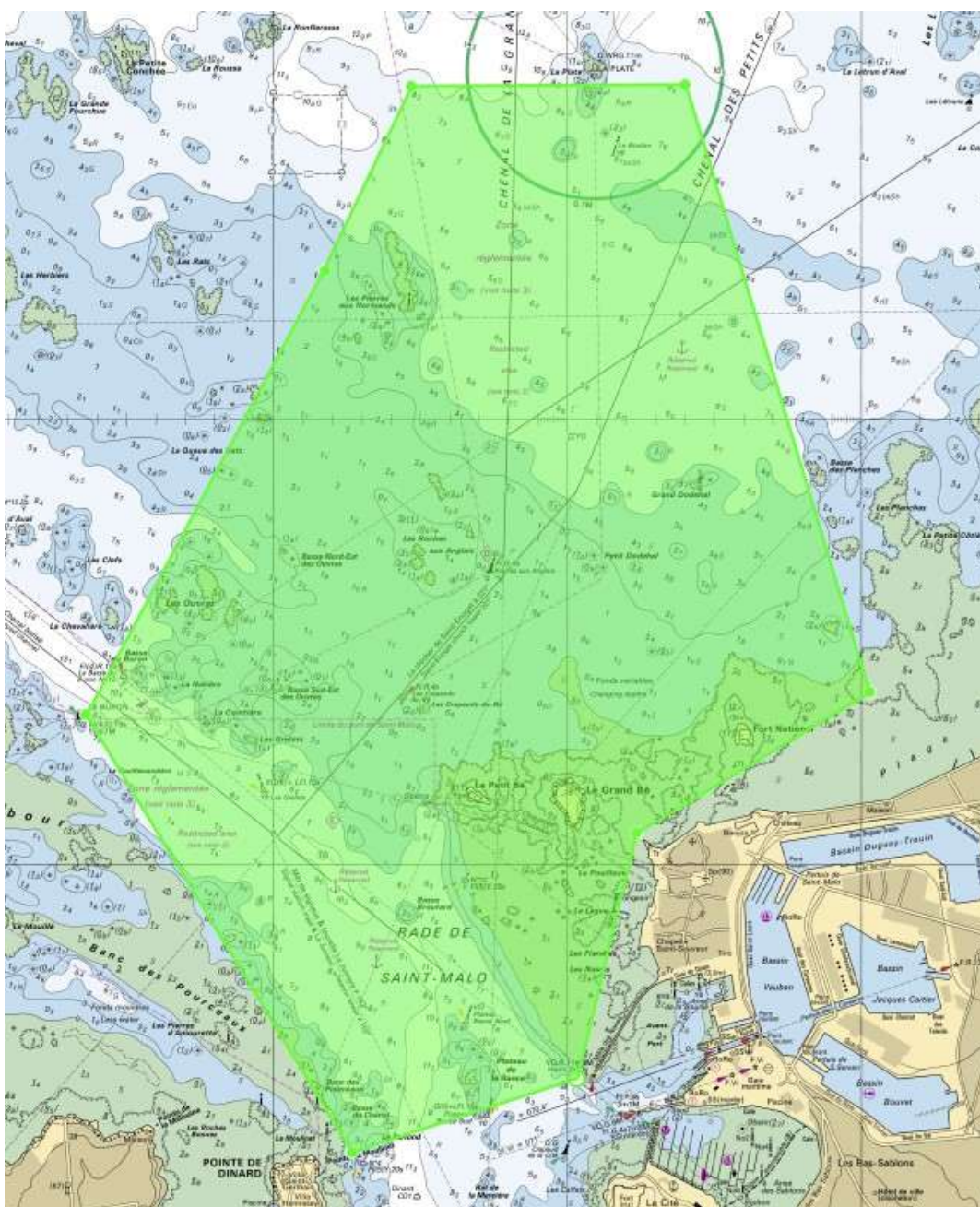
Arbitres désignés :

Président du comité de course : Hervé DESPRES

Président du jury : Patrick BREHIER

VHF: canal 06

ANNEXE ZONE DE COURSE

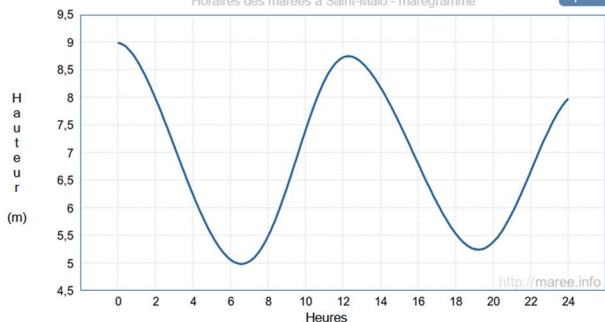


Samedi 19 Septembre 2026 UTC+2 Semaine 38

Lever du soleil : 07h51 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 20h11

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		06h34			4,99m	3,75m	0,31m	0,94m	1,88m
PM	28	12h17	05h43	00h57	8,74m	3,50m	0,29m	0,88m	1,75m
BM		19h12	06h55	01h09	5,24m				

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme

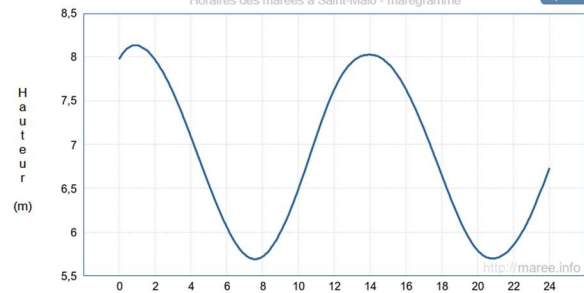


Dimanche 20 Septembre 2026 UTC+2 Semaine 38

Lever du soleil : 07h52 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 20h09

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	24	00h55			8,13m	2,44m	0,20m	0,61m	1,22m
BM		07h35	06h40	01h06	5,69m	2,33m	0,19m	0,58m	1,17m
PM	22	13h57	06h22	01h03	8,02m	2,32m	0,19m	0,58m	1,16m
BM		20h50	06h53	01h08	5,70m				

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme



ANNEXE PLAN DU SITE DES SABLONS



ANNEXE PARCOURS

Parcours 1 tour : Départ-1-2-3-Arrivée



Parcours 2 tours : Départ-1-2-3-1-3-Arrivée

